

Commune de DORTAN (01590)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025 N° 2025-008

7. Finances
7.5 – Subventions

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17

Date de la convocation :
1^{er} avril 2025

Vote	
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 15 avril 2025
- affichage du 15/04/2025 au 14/06/2025

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

PRESENTS : Marianne DUBARE - Alain BRITEL – Janine DURET – Christophe DAVID-HENRIET – Jean-Claude GAILLARD – Josiane TOURRES - Joël SUBTIL – Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER – Claire EL AZIFI BOULAÏCH - Jérôme VERGNE – Lionel CORNATON - Melchior FACCHINETTI (arrivé à 18h40) – Emeline BAPTISTA

EXCUSEES : Lydie GENAUDET (pouvoir à Janine DURET) – Arielle PENAZZI (pouvoir à Lionel CORNATON)

ABSENTES : Aurore DUPLESSIS – Gulperi BILICI

Secrétaire de séance : Jean-Claude GAILLARD

OBJET :

- **Adhésion à l'association APSHB**

Mme le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la Commune de DORTAN adhère depuis 2022 à l'association « Accueillir des Professions de Santé dans le Haut-Bugey », (APSHB). Cette adhésion est à reconduire chaque année.

Mme le Maire indique qu'il serait opportun de reconduire cette adhésion afin de pouvoir se tenir informer et de soutenir les actions mises en place par l'association APSHB. Elle rappelle que cette association permet à des professionnels de santé de découvrir notre territoire en les accompagnant dans leur installation, notamment en organisant l'hébergement des internes de médecine pendant leur stage, des événements promotionnels comme le Challenge Trail des Professions de Santé, et en mettant en réseau les professionnels de santé nouvellement installés.

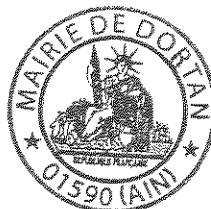
Elle propose de renouveler l'adhésion pour une année à compter du 30 avril 2025 jusqu'au 30 avril 2026, le montant minimum de cotisation pour les personnes morales étant de 100€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de Mme le Maire entendu et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- DECIDE de renouveler l'adhésion à l'association Accueillir des Professions de Santé dans le Haut-Bugey pour une année couvrant la période du 30 avril 2025 au 30 avril 2026.
- APPROUVE le versement d'une cotisation annuelle fixée à 100 euros.
- APPROUVE le versement d'une cotisation annuelle fixée à 100 euros.
- PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
LE MAIRE,
Marianne DUBARE

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : ADHESION A L'ASSOCIATION APSHB

.....
Date de décision: 07/04/2025

Date de réception de l'accusé 15/04/2025
de réception :

.....
Numéro de l'acte : DEL2025008

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20250407-DEL2025008-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5
Finances locales
Subventions

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : DEL 2025-008 DU 07042025 ADHESION A APSHB.pdf (99_DE-001-
210101481-20250407-DEL2025008-DE-1-1_1.pdf)